



Edito Echanges Rencontres Dossiers



La lettre d'information de Luberon Nature **NOVEMBRE 2021**

EDITO

Malgré une baisse de la production et une diminution des exploitations depuis une génération, nos départements possèdent encore une multitude d'atouts à faire valoir en matière d'agriculture.

Riches de leurs terroirs, de conditions climatiques favorables à de nombreuses cultures, possédant des entrepreneurs innovants qui peuvent contribuer à faire rayonner à nouveau ce patrimoine, aurons-nous suffisamment d'ambition pour abandonner certaines pratiques polluantes et arrêter le mitage du territoire de manière anarchique ?

Apprenons à mieux mettre ces atouts en évidence et à refuser certains projets qui s'égareront dans la multiplication des surfaces artificialisées: Luberon Nature, qui entend veiller à la préservation de notre patrimoine, s'intéresse aujourd'hui au développement du photovoltaïque.

Nous organisons le 4 décembre, une [conférence sur "Forêts méditerranéennes et du Luberon"](#) qui intéressera nos adhérents et leurs amis épris de nature et de naturalité, à une époque où la forêt constitue un enjeu scientifique et sociétal crucial. Cet écosystème mérite une approche technique mais aussi personnelle: nos conférenciers, professeurs à Aix Marseille ou ingénieurs à l'ONF, ou élus vous parleront avec passion de cette "créature" selon la définition de Richard Powers auteur du magistral ouvrage: "l'arbre monde". Nous vous souhaitons nombreux pour ce premier événement depuis bien longtemps.



ECHANGES

DOCTRINE PHOTOVOLTAÏQUE



Luberon Nature constate avec consternation que certains projets photovoltaïques sont en cours de construction dans des zones agricoles ou naturelles, ou font l'objet de recours contre les permis de construire dans le Parc Naturel Régional du Luberon.

Ce territoire, bien plus que d'autres, se prête particulièrement mal à ce type d'installations qui, vu la taille des parcelles bien trop réduites, portent gravement atteinte à la nature et aux paysages et, de surcroît, génèrent une nouvelle « artificialisation » de terres agricoles particulièrement intolérable.

En outre ces projets doivent :

- Veiller à maintenir les espaces naturels et leur biodiversité.
- Préserver les paysages et le patrimoine bâti et notamment limiter l'installation de nouvelles lignes de transport électrique.
- Impliquer les citoyens et les associations de défense de l'environnement.
- Prévoir les réserves financières nécessaires pour le démantèlement de ces sites à la fin de leur exploitation.

- ... etc.

Luberon Nature dit **STOP** au mitage des parcelles agricoles du Luberon.

Pour autant, avec l'objectif de réduire l'empreinte carbone, le développement photovoltaïque est concevable, sous certaines réserves, i.e. sur des surfaces bâties, artificialisées ou anthropisées tout comme l'Agrovoltaïsme (installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale : serres, hangars, bâtiments d'exploitation).

Article complet à lire sur : <https://luberonnature.fr/projets-photovoltaiques-luberon/>

RÉTABLISSEMENT DE CHASSES DITES « TRADITIONNELLES »

Les arrêtés ministériels ré-autorisant certaines pratiques de piégeage traditionnel d'oiseaux sauvages ont été publiés mi-octobre au Journal Officiel et annulés peu de temps après par le Conseil d'Etat: à suivre...

Reconnaissons que ces pratiques sont archaïques et cruelles.

Selon l'évolution des décisions officielles, il serait à nouveau possible en France, **et nulle part ailleurs en Europe**, de capturer et de tuer « légalement » des dizaines de milliers d'alouettes, ainsi que des vanneaux, des pluviers, des merles et des grives, sans oublier toutes les espèces non autorisées et souvent protégées susceptibles d'être prises aux pièges. Seul le piégeage à la glu demeure interdit mais l'utilisation de plantes, de matoles ou la tenderie, pratiques moins connues mais tout aussi cruelles, seraient désormais permises dans plusieurs départements français, dont le Vaucluse.

Luberon Nature soutient l'action de la Ligue de Protection des Oiseaux qui a déposé les recours auprès du Conseil d'État pour demander à nouveau la suspension puis l'annulation de ces arrêtés illégaux au regard du droit européen.

De nouveau, la biodiversité et plus de 100 000 oiseaux sauvages pourraient être sacrifiés: restons vigilants!

RENCONTRES

RENCONTRE AVEC MADAME DELPHINE CRESP, MAIRE DE CABRIERES

D'AVIGNON

Le projet photovoltaïque de Cabrières d'Avignon fait l'objet d'un « appel à manifester d'intérêt » ou « AMI », moyen de développement participatif des habitants concernés.

Madame la maire souhaite solliciter Luberon Nature sur ce projet; elle en attend une collaboration critique constructive.

Une première réunion publique aura lieu de 19 novembre 2021 à 19h00 à laquelle Luberon Nature à participé.

A ce jour 3 éléments principaux de ce projet :

- toiture de l'école située en dehors du centre historique,

- gymnase (Coustellet),
- centrale électrique sur le lieu de l'ancienne carrière Plan du Grand Geas.

Le projet initial des ombrières est abandonné car ayant un impact paysager négatif.

Le lieu futur de la centrale est éloigné du village ancien; le site est entouré d'une butte et d'arbres améliorant l'intégration paysagère. Cependant, une étude d'impact paysager devra être conduite conformément aux procédures.

DOSSIERS

Afin de bien vous informer, nous vous donnons quelques indications sur certains dossiers que nous traitons actuellement.

CONTOURNEMENT D902 DE COUSTELLET

La réunion du 24 août 2021 qui réunissait l'ensemble des parties intéressées (maires des 4 communes limitrophes, département, chambres de commerces et d'agriculture, Parc, etc...) avait permis de mettre en évidence les faiblesses du projet telles que :

- La surface évaluée perdue pour les zones cultivables qui serait proche de 50 ha :
 - 11 ha d'artificialisation nécessaires pour l'infrastructure routière
 - 10 ha de mesures rendues nécessaires pour les mesures compensatoires
 - 29 ha de parcelles déstructurées
 - sans compter les 27 ha de surfaces rendues vulnérables au regard de la pression foncière exacerbée et de futures contraintes d'exploitation (enclavement, accès aux parcelles etc...).
- En outre, aucune évaluation du préjudice agricole n'est correctement envisagée puisque, au niveau de la compensation, le préjudice est calculé uniquement sur les 11 ha de la déviation. Il n'est pas tenu compte des aménagements intégrant les décaissements actuellement cultivés, des parcelles dédiées à l'aménagement du bassin d'évaporation.
- Consultés, certains maires s'inquiètent de l'impact visuel destructeur sur les paysages magnifiques du Luberon; pensent que l'argument économique relatif au développement économique de Coustellet pour justifier une telle infrastructure n'est pas recevable; certains élus s'interrogent sur l'efficacité de cette solution pour pallier à la « congestion » estivale de la circulation routière sur Coustellet alors que l'on sait qu'à terme court (10 ans), nous assisterons à une décroissance des flux de mobilité de l'ordre de 40%; s'irritent sur la laideur des panneaux anti-bruits destinés à être taggés quelque soit leur positionnement. Le Parc régional rappelle quant à lui également l'impact du projet sur l'agriculture, contraire à la charte en cours de renouvellement ainsi que l'impact sonore créé par une double voie qui deviendra un bruit permanent sur les hauteurs.

Une nouvelle réunion s'est tenue récemment au cours de laquelle, selon nos informations, deux décisions ont été prises:

1. suspendre la procédure d'enquête publique
2. se donner un délai de 6 à 8 mois pour travailler à améliorer le projet.

Les parties impliquées veulent également pouvoir prendre en compte d'autres hypothèses et comprendre les raisons pour lesquelles certaines avaient été écartées.

Luberon Nature s'oppose à ce projet en l'état et reste vigilant pour que ce délai supplémentaire favorise une consultation constructive entre les parties concernées et,

en premier lieu les 4 mairies impliquées, qui, il faut le rappeler, à l'issue de la consultation publique de 2013, avaient, à l'exception d'Oppède, voté le projet.

LUBERON NATURE

Association loi 1901, fondée en 1966

et agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

La Poste de Coustellet, Boite Postale 10, 80 route de Cavaillon, 84660 MAUBEC

Tél.: 07 49 67 85 86

info@luberonnature.fr | www.luberonnature.fr